

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: COLDIS DESODORISANT
CITRON AEROSOL 750ML

N° de produit: 57607-0018000121-7006672-
16050105

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Pour rafraîchir et parfumer l'air intérieur

Usages déconseillés:

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

McBRIDE ROSPORDEN (YPLON SA)
Zi de Dioulan
ROSPORDEN 29140

Téléphone: + 33 (0) 298 669 500
Télécopie: + 33 (0) 298 599 600

Site web: <http://www.detergentinfo.com>

E-mail: product.legislation@mcbride.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence: F : + 33 (0) 145 425 959

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques

Aérosols

Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'Étiquetage



Mention

d'Avertissement:

Danger

Déclaration(s) de
risque:

Conseils de Prudence

Conseils généraux:

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.



P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103: Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251: Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. P260: Ne pas respirer les aérosols.

Stockage:

P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient

LIMONENE

. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	1 - <5%	64742-48-9	919-857-5	01-2119463258-33	1	#
BUTANE	>=20 - <30%	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	1	#
PROPANE	>=5 - <10%	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	1	#
ISOBUTANE	>=1 - <3%	106-97-8	203-448-7	01-2119474691-32	1	#
LIMONENE	0,1 - <0,25%	5989-27-5	227-813-5	01-2119529223-47	1	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
----------------------	----------------	-------

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Flam. Liq.: 3: H226 Asp. Tox.: 1: H304 STOT SE: 3: H336	Note P
BUTANE	Flam. Gas: 1: H220 Compr. Gas: Liq. Gas: H280	
PROPANE	Flam. Gas: 1: H220	Note U
ISOBUTANE	Flam. Gas: 1: H220 Compr. Gas: Liq. Gas: H280	
LIMONENE	Flam. Liq.: 3: H226 Asp. Tox.: 1: H304 Skin Sens.: 1B: H317 Skin Irrit.: 2: H315 Aquatic Chronic: 1: H410 Aquatic Acute: 1: H400	Note C

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.
CLP: Règlement n° 1272/2008

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Bien laver la peau avec de l'eau.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et bien écarquiller l'œil. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Le contact du mélange avec les yeux peut causer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers:	Aucune mesure de précaution sanitaire spécifique n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Traitement:	Consulter un médecin en cas de symptômes.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux:	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
-------------------------------------	--

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés:	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Absorber le produit avec du sable ou un autre absorbant inerte.
6.4 Référence à d'autres sections:	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Assurer une ventilation efficace. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Aucune procédure particulière, mais une bonne hygiène personnelle est conseillée, surtout lors de la manipulation des produits chimiques. Respectez les consignes d'utilisation.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.:	Conserver à l'écart des matières incompatibles. Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	STEL	50,000000 ppm	290,000000 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	TWA	20,000000 ppm	116,000000 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage: En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autres:

Aucune information disponible.

Protection respiratoire:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

Mesures d'hygiène:

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles environnementaux:

Pas eFDS disponible

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide liquide
Forme:	Aérosols Aérosols
Couleur:	Aucune information disponible.
Odeur:	Aucune information disponible.
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.

Taux d'évaporation:	Aucune information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite supérieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité (%):	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	Aucune information disponible.
Tension de vapeur (air = 1):	Aucune information disponible.
Densité:	Aucune information disponible.
Densité relative:	0,7830
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
SADT:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV:	Directive 2010/75/EU: 1,71 g/l ~0,21 % (calculé)
-----------------------	--

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales de température pour une utilisation recommandée.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Aucune dans les conditions normales.
10.4 Conditions à Éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination. Ne pas congeler.
10.5 Matières Incompatibles:	Acides forts. Combustibles forts. Bases fortes.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se dégager.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune dans les conditions normales.
Contact avec la Peau:	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée.
Contact oculaire:	Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion: Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Contact avec la peau

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Inhalation

Mélange: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	in vivo (Lapin): Résultat expérimental, Étude clé

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

In vivo

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.

LIMONENE	Aucune information disponible.
Cancérogénicité Mélange:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction Mélange:	Aucune information disponible.
Substance(s) spécifiée(s)	
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique Mélange:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s)	
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées Mélange:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s)	
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.
Risque d'Aspiration Mélange:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance(s) spécifiée(s)	
C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.

BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE,
CYCLOALKANE
BUTANE
PROPANE
ISOBUTANE
LIMONENE

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

CE50 (Pimephales promelas, 96,0 H): 688,000000 µg/l (flow-through)

Résultat expérimental, Étude clé

Invertébrés Aquatiques

Mélange:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE,
CYCLOALKANE
BUTANE
PROPANE
ISOBUTANE
LIMONENE

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

NOAEL (Daphnia magna, 24,0 H): 0,350000 mg/l (Static) Résultat

expérimental, Étude clé

Toxicité chronique

Poisson

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE,
CYCLOALKANE
BUTANE
PROPANE
ISOBUTANE
LIMONENE

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Mélange:

Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE,
CYCLOALKANE

Aucune information disponible.



BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Mélange: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Mélange: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres. Les autres composants de ce mélange sont soit environnementalement inertes ou soit absorbés dans les eaux usées et sédiments ou se dégradent en substances dont l'impact environnemental est susceptible d'être faible lorsque le mélange est utilisé comme recommandé.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	(28,000000 jour): 80,000000 % Déteçté dans l'eau. Extrapolation à partir de la substance de support (structure analogue ou substitution), Etude clé

Rapport DBO/DCO

Mélange: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.
ISOBUTANE	Aucune information disponible.
LIMONENE	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Mélange: Ce produit n'est pas bioaccumulable.

Substance(s) spécifiée(s)

C10-12 ALKANE, CYCLOALKANE	Aucune information disponible.
BUTANE	Aucune information disponible.
PROPANE	Aucune information disponible.



N° de danger (ADR) :	-
Code de restriction en tunnel :	2 (D)
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	190, 327, 344, 625

ADN

14.1 Numéro ONU :	UN1950
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies :	AEROSOLS, inflammables
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe :	2
Code classification :	5F
Etiquettes :	2.1
N° de danger (ADR) :	Non applicable
14.4 Groupe d'Emballage :	-
Quantité limitée :	1.00 L
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	



par l'utilisateur : 190, 327, 344, 625

IMDG

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies : AEROSOLS

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2

Risque subsidiaire : 2.1

Étiquettes : 2.1

N° d'urgence : F-D, S-U

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée : SP277

Quantité exemptée : E0

14.5 Dangers pour l'Environnement : Non applicable

Polluant marin : Non

14.6 Précautions particulières à prendre

par l'utilisateur : 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

IATA

14.1 Numéro ONU : UN 1950

14.2 Nom de transport complet : AEROSOLS, inflammable

14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport

Classe : 2.1

Étiquettes : Flamm. Gas

14.4 Groupe d'Emballage : -

Quantité limitée :	
Uniquement par avion cargo	
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	150 Kg
Aéronefs de transport de passagers	
Et de marchandises	
Spécifications emballages :	Y203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	30 Kg G
Spécifications emballage :	203
Quantité maximale nette par	
Emballage :	75 Kg
Quantité exemptée :	E0
14.5 Dangers pour l'Environnement :	Non
Polluant marin :	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre	
par l'utilisateur :	A145, A167, A802

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune
Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune



Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: aucune

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Convention de Stockholm

Convention de Rotterdam

Protocole de Kyoto

SECTION 16 : Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références bibliographiques et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Informations de formation: Aucune information disponible.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Aerosol 1, H222

Classification DetNet - Sans objet.

Numéro d'enregistrement:

Date de Publication: 21.01.2019

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.